



Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

4 et 5 octobre Un week-end très animé

La foire d'automne et la 5^{ème} édition des Imériennes c'est le week-end prochain! Une cinquantaine de marchands ambulants sont attendus vendredi 4 octobre pour la traditionnelle foire d'automne. Celle-ci se prolongera dès 17h00 à la Rue du Temple par la 5^{ème} édition des Imériennes. Au menu: concerts le vendredi soir, marché des commerçants locaux le samedi. Venez nombreuses et nombreux. (cm)

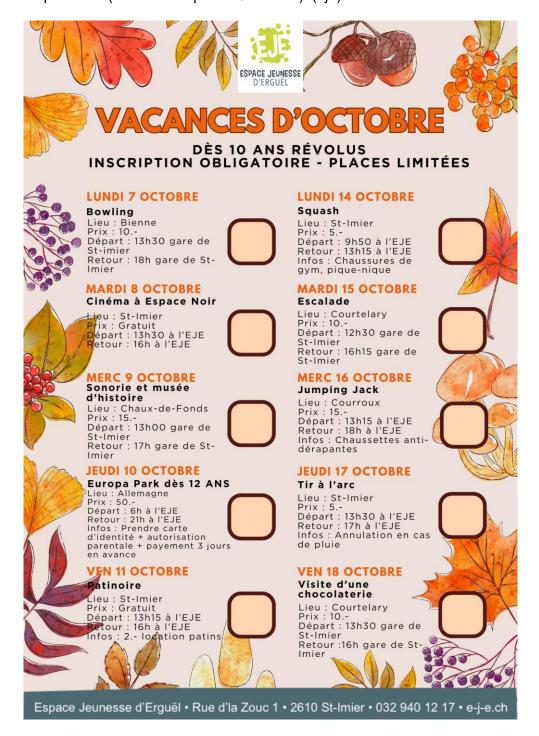


Espace Jeunesse d'Erguël

Vacances d'octobre actives

L'équipe d'animation de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) propose de nombreuses activités durant les vacances d'automne. Elles sont destinées aux jeunes de 10 à 17 ans habitant les communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret, Villeret et Courtelary. L'inscription est obligatoire.

Que ce soit une sortie bowling à Bienne ou à Europa Park, la visite d'un musée d'histoire ou d'une chocolaterie, ou encore, pour les plus sportifs, une initiation au tir à l'arc, au squash ou à l'escalade, les activités proposées sont très variées. Le détail complet des différentes activités, ainsi que le formulaire d'inscription se trouvent sur le site internet de l'EJE, à l'adresse www.e-j-ec. Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire rapidement (délai d'inscription : 3 octobre). (eje)



Nonagénaire

Le 20 septembre 2024, Olivier Zimmermann, conseiller municipal et Yanick Courvoisier, chef du service administration générale et police, se sont rendus la Rue Francillon 34 où ils ont eu le plaisir de rencontrer Christiane Chatelain pour célébrer son 90ème anniversaire.

Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

Taille des arbres, haies et buissons le long des voies publiques

La nature en ville fait partie de notre quotidien et contribue ainsi à notre qualité de vie.

Mais parfois, cette nature devient un peu trop exubérante. Les arbres et arbustes envahissent et encombrent les trottoirs et les routes causant ainsi des désagréments pour les équipes de la voirie qui sont confrontées à de nombreux obstacles qui empêchent ou rendent plus difficile l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. Cette exubérance engendre également des problèmes de sécurité en masquant la visibilité et la perception des différents utilisateurs de la route.

C'est pourquoi les riverains des routes et trottoirs sont tenus d'entretenir leurs arbres, haies, buissons ou autres types de végétation de manière à respecter les profils d'espace libre des chaussées. Si nécessaire, il leur incombe d'élaguer ces éléments ligneux même plusieurs fois par année.

Les branches des haies, buissons et arbres surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. Les panneaux indicateurs routiers et le balisage pédestre ou cycliste doivent également être dégagés de manière à toujours pouvoir être perceptibles par les usagers.

Les propriétaires sont donc invités à examiner leur situation et d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de réduire l'ampleur de leurs plantations d'ici au 27 octobre 2024.

Passé ce délai, les services communaux feront un état des lieux des endroits problématiques et procéderont sans autre formalité à l'élagage de la végétation gênante ou mandateront une entreprise à cet effet. Ces opérations seront réalisées aux frais des propriétaires. (cm)